

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction de l'habitat, de l'urbanisme  
et des paysages*

**Décision du 27 mai 2010 portant désignation de membres du comité consultatif pour la gestion du fonds de compensation des risques de l'assurance de la construction institué par l'article R. 431-51 du code des assurances**

NOR : DEVU1013737S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par décision du ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, en date du 27 mai 2010, sont nommés membres du comité consultatif pour la gestion du fonds de compensation des risques de l'assurance de la construction :

- en qualité de membre titulaire, remplaçant Mme Hélène BEGON : M. Michel JEAN-FRANÇOIS, adjoint au sous-directeur de la qualité et du développement durable dans la construction (QC) ;
- en qualité de membre suppléant, remplaçant M. Bruno LEBoulLENGER : M. Christian RENTZSCH, chef du bureau des professionnels (QC5).